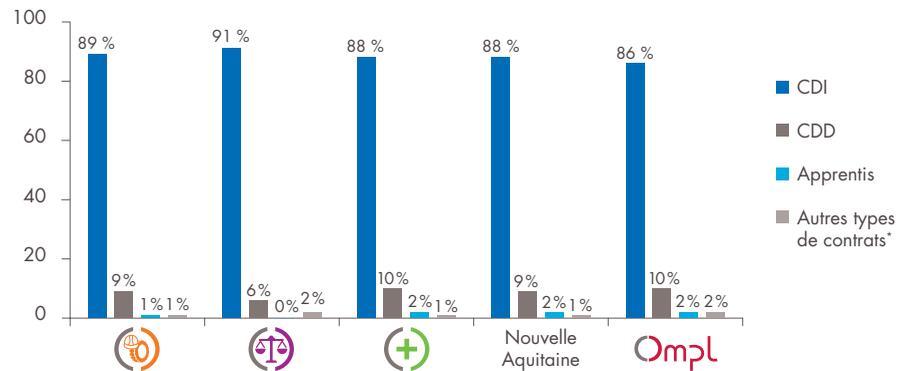




Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2013. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés au niveau de l'OMPL et de chacun des trois secteurs dans la région.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et secteur professionnel



* Autres types de contrats : stagiaires, contrats aidés...

CDI TRÈS LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux régional moyen de CDI est très élevé (88 %) et celui des CDD faible (9 %). Les taux de la région sont très proches des moyennes nationales.

Cependant des différences selon les secteurs sont observables.

- Le secteur cadre de vie-technique affiche un taux de CDI et de CDD très proche des moyennes régionales.
- Le secteur juridique mobilise plus fréquemment le CDI que les deux autres secteurs et peu le CDD.
- Le secteur santé présente une répartition par contrat de travail similaire à celle de la région.

- Secteur cadre de vie-technique
 - Entreprises d'architecture
 - Entreprises d'économistes de la construction
 - Entreprises d'experts en automobile
 - Cabinets de géomètres-experts, géomètres-topographes, photogrammètres et experts fonciers
- Secteur juridique
 - Études d'administrateurs et mandataires judiciaires
 - Cabinets d'avocats
 - Offices de commissaires-priseurs judiciaires et Sociétés de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
 - Études d'huissiers de justice
- Secteur santé
 - Cabinets dentaires
 - Laboratoires de biologie médicale extra hospitaliers
 - Cabinets médicaux
 - Pharmacie d'officine
 - Cliniques vétérinaires



TAUX DE CDI ÉLEVÉ DANS TOUTES LES BRANCHES

Seuls les effectifs régionaux du secteur santé sont suffisants pour être désagrégés pour chaque branche par type de contrat de travail.

- Les branches des cabinets dentaires, des laboratoires de biologie médicale et des cabinets médicaux affichent des taux de CDI supérieurs à la moyenne régionale.
- Les laboratoires de biologie médicale, la pharmacie d'officine et les cliniques vétérinaires recrutent plus souvent en CDD.
- La pharmacie d'officine utilise plus fréquemment le contrat d'apprentissage notamment pour la formation de ses préparateurs en pharmacie.

Répartition des salariés par type de contrat de travail et branche professionnelle

Branches professionnelles	CDI	CDD	Apprentissage	Autres ¹
Cabinets dentaires	89 %	9 %	1 %	1 %
Laboratoires de biologie médicale	90 %	9 %	0 %	1 %
Cabinets médicaux	93 %	NS*	0 %	0 %
Pharmacie d'officine	NS*	NS*	NS*	NS*
Laboratoires de biologie médicale	90 %	NS*	NS*	NS*
Cabinets médicaux	91 %	6 %	0 %	2 %
Pharmacie d'officine	NS*	NS*	NS*	NS*
Laboratoires de biologie médicale	93 %	4 %	0 %	3 %
Cabinets médicaux	NS*	NS*	NS*	NS*
Laboratoires de biologie médicale	88 %	12 %	NS*	NS*
Nouvelle-Aquitaine	88 %	10 %	2 %	1 %
Laboratoires de biologie médicale	91 %	8 %	0 %	1 %
Laboratoires de biologie médicale	89 %	11 %	0 %	0 %
Laboratoires de biologie médicale	93 %	7 %	0 %	0 %
Laboratoires de biologie médicale	84 %	11 %	5 %	1 %
Laboratoires de biologie médicale	80 %	16 %	2 %	1 %
Nouvelle-Aquitaine	88 %	9 %	2 %	1 %
Ompl	86 %	10 %	2 %	2 %

* NS: Non significatif

1. Autres = stagiaires, contrats aidés...